Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20260407-lmc150764-AI-1-1
Date de télétransmission :	7 avril 2026
Date de réception :	7 avril 2026
Date d'affichage :	
Date de publication :	9 avril 2026

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTÉ N° DFIN SB/2026/0417

portant sur la tarification de la billetterie de la régie de recettes du cinéma Jean-Paul BELMONDO située au 16 place Garibaldi 06300 NICE

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Direction Générale
des Services Départementaux
DGA Ressources et Moyens
Direction des finances
Service du budget, de la programmation
et la qualité de gestion

ARRÊTÉ

portant sur la tarification de la billetterie de la régie de recettes du cinéma Jean-Paul BELMONDO
située au 16 place Garibaldi 06300 NICE

Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,

Vu l'arrêté du 10 septembre 2007 modifié par les arrêtés du 8 novembre 2007, 4 février 2009, 19 février 2015, 2 novembre 2015, 22 février 2016, 2 juillet 2018, 26 novembre 2019, 30 novembre 2020, 29 octobre 2021, 24 novembre 2021, 23 janvier 2024, 19 septembre 2024 et 6 décembre 2024, instituant une régie de recettes auprès du cinéma Jean-Paul Belmondo ;
Vu l'arrêté du 10 septembre 2007 modifié par les arrêtés des 8 novembre 2007, 4 février 2009, 19 et 27 février 2015, 22 février 2016, 6 février 2018, 13 août 2018, 31 janvier 2019, 26 décembre 2019, 18 juin 2020, 29 septembre 2023 et du 8 novembre 2024 portant sur la tarification la billetterie du cinéma Jean-Paul Belmondo ;
Vu la délibération n°5 de l'Assemblée départementale du 1er juillet 2021 donnant délégation au Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour créer, modifier ou supprimer les régies et adapter les divers tarifs des services culturels.

ARRÊTE

ARTICLE 1ER : l'arrêté du 8 novembre 2024 portant sur la tarification de la billetterie du cinéma Jean-Paul Belmondo est modifié et complété selon le détail figurant dans les tableaux ci-annexés.

ARTICLE 2 : la tarification de la billetterie du cinéma Jean-Paul Belmondo entrera en vigueur à compter du 8 avril 2026.

ARTICLE 2 : le Président du Conseil départemental, le directeur général des services départementaux et le Comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Conformément à l'article R3131-2 du code général des collectivités territoriales, le présent arrêté sera publié sous forme électronique et mis à la disposition du public sur le site du département https://www.departement06.fr/collectivite/publication-reglementaire-des-arretes dans son intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

Nice, le - 7 AVR. 2026

Pour le Président
Et par Délégation
Le Directeur Général des Services

Par intérim
Le Directeur Général Adjoint pour les Services Techniques

GRILLE TARIFAIRE CINÉMA JEAN-PAUL BELMONDO

TARIFS SEANCES	PRIX	PUBLIC CONCERNÉ
Plein tarif	8 €	
Tarif réduit le lundi	6,50 €	• Tout Public.
Tarifs réduits sur présentation du justificatif	6,50 €	• Demandeurs d'emplois ; • Seniors à partir de 60 ans (hors séances ciné senior) ; • Personnes porteuses de handicap ; • Les groupes de 10 personnes et plus ; • Adhérents des associations partenaires du cinéma Jean-Paul Belmondo, uniquement dans le cadre des séances organisées par les associations ; • Accompagnateur d'un agent du Conseil départemental des Alpes-Maritimes • Avant-premières et séances spéciales organisées par le Département ; • Séances organisées dans le cadre d'un festival, d'un événement.
	5 €	• Étudiants ; • Agents et retraités du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, sur présentation de leur badge ; • Pour tous les détenteurs de la carte Belmondo
	4 €	• Jeunes de moins de 18 ans ;
Tarifs réduits « séances scolaires »	3 €	• Lycéens d'enseignement général et professionnel scolarisés dans le département se rendant au cinéma dans le cadre du dispositif « lycéens et apprentis au cinéma ».
	2,80 €	• Collégiens scolarisés dans le département se rendant au cinéma dans le cadre scolaire et dans le cadre du dispositif « collège au cinéma ».
	2,50 €	• Écoliers scolarisés dans le département se rendant au cinéma dans le cadre scolaire et dans le cadre du dispositif « école au cinéma » ou « maternelle au cinéma » ;
Tarifs réduits « séances thématiques »	2,50 €	• Seniors, dans le cadre des séances « Ciné Seniors », sur inscription obligatoire dans les Maisons du Département et Maisons des Seniors et leurs accompagnants (jeunes de – de 18 ans) dans le cadre des séances intergénérationnelles. • Adhérents, résidents de moins de 18 ans et personnel accompagnateur des associations et établissements à caractère social, médico-social ou caritatif situées sur le département dans le cadre des séances « Ciné Solidaire »
	3,50 €	• Adhérents, résidents de plus de 18 ans et personnel accompagnateur des associations et établissements à caractère social, médico-social ou caritatif situées sur le département dans le cadre des séances « Ciné Solidaire »
	5 €	• Accompagnateurs des enfants de – de 18 ans dans le cadre des séances « Ciné Famille »
	4 €	• Pour tout le public des séances « Ciné Rétro »

7 AVR. 2026

	3 €	• Programmes courts de moins de 60 minutes ; dont séances spéciales « jeune public » organisé par le Département.
	Selon tarif appliqué par la Ville de Nice	• Festival Nice Ciné Récré
	Selon tarif appliqué par la Fédération nationale des cinémas français	• Le Printemps du cinéma ; • La fête du cinéma.
TARIFS DIVERS	**PRIX**	**PUBLIC CONCERNÉ**
Carte d'abonnement annuel « Cinéphile »	10 €	• Carte nominative, valable 1 an de date à date. Elle permet à tous de bénéficier d'un prix unique des séances à 5 euros (hors programmes courts et Ciné Rétro)
Carte d'abonnement annuel « Ciné Pro »	5€	• Carte nominative, valable 1 an de date à date. Elle permet aux adhérents des fédérations de professionnels du cinéma, aux enseignants des établissements scolaires, ainsi qu'aux salariés des associations de cinéma et aux membres de leurs bureaux de bénéficier d'un tarif unique de 5 euros la séance (hors programmes courts et Ciné Rétro).
Atelier Jeune public	2,50 € + 4 € la séance	• Pour des jeunes de moins de 18 ans
Contremarques (Paiement différé)	5 €	• Tarif étudiants à partir d'un minimum d'achat de 10 unités (valable 1 an de date à date pour toutes les séances (hors ciné rétro et programme courts)
	4 €	• Tarif – de 18 ans à partir d'un minimum d'achat de 10 unités (valable 1 an de date à date pour toutes les séances (hors ciné rétro et programme courts)
	6,50 €	• Tarif réduit à partir d'un minimum d'achat de 10 unités (valable 1 an de date à date pour toutes les séances (hors ciné rétro et programme courts)
	0€	• Dans le cadre d'actions de communication organisées par le Département (communication interne et direction de la communication, de l'évènementiel et du protocole) 70 invitations seront mises à disposition par an. Ces invitations seront valables 1 an de date à date pour toutes les séances (hors ciné rétro et programme courts).
	Divers	• Pour les titulaires de contremarques délivrées par le CNC (Centre National de la Cinématographie) ; • Tarif plein ou réduit en fonction du justificatif présenté appliqué sur la base de la valeur faciale du ou des chèques remis (monnaie non rendue) ; • Pour les porteurs du Cinéchèque, tarif réduit en vigueur au cinéma Jean-Paul Belmondo. • Pour les porteurs des chèques EASYPASS ; • Pour les porteurs de « chèques Cinéma O.S.C » ; • Pour les bénéficiaires du Pass Culture.
Gratuité des séances	0 €	• Les critiques de cinéma, titulaires de la carte verte ; • Les porteurs d'invitations distributeurs ; • Les titulaires de la carte du CNC délivrée au titre du contrôle cinématographique et aux membres de la commission de classification des films ; • Les membres CICAE [(2)], titulaires de la carte ; • Les membres Europa Cinémas titulaires de la carte ; • Les administrateurs, directeurs, chef du service juridique de la SACEM [(3)] ;

		• Les exploitants des salles de cinéma du département, sur présentation de leur carte d'autorisation d'exercice. • Accompagnateur aidant des bénéficiaires d'une carte Mobilité Inclusion-mention invalidité avec sous-mention « besoin d'accompagnement » ou « cécité » dans le cadre des séances « Ciné Séniors ». • Les détenteurs d'une contremarque du cinéma Jean-Paul Belmondo gagnée à l'occasion d'un jeu concours organisé par le Département ou un de ses partenaires.
Gratuité à l'occasion d'événements spécifiques	0 €	• Pour l'ensemble du public à l'occasion des événements organisés par le Département ou ses partenaires : Journée du Patrimoine, séance débat dans le cadre des expositions organisées dans les musées, Octobre rose, Pacte Lucia…

FORFAIT DE LOCATION DES SALLES POUR LES ORGANISMES PUBLICS ET LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS ET PRIVES SUR LA BASE D'UNE MISE A DISPOSITION D'UNE DUREE DE 3 HEURES			
SEMAINE (du lundi au vendredi)	**SALLE 1**	**SALLE 2**	**SALLE 3**
Matinée entre 9h et 12h	80€	55€	35 €
Après-midi entre 14h et 20h	110 €	85 €	55 €
Soirée entre 20h et 22h45 *(sauf le vendredi soir fermeture à 23h15)*	160 €	110 €	60 €
WEEK-END (samedi et dimanche, jours fériés)	**SALLE 1**	**SALLE 2**	**SALLE 3**
Après-midi entre 14h-20h	160 €	110 €	85 €
Soirée entre 20h-23h15 *(sauf le dimanche soir fermeture à 22h45)*	210 €	160 €	110 €

FORFAIT DE LOCATION DES SALLES POUR LES ORGANISMES PRIVES SUR LA BASE D'UNE MISE A DISPOSITION D'UNE DUREE DE 3 HEURES			
SEMAINE (du lundi au vendredi)	**SALLE 1**	**SALLE 2**	**SALLE 3**
Matinée entre 9h et 12h	110 €	75 €	50 €
Après-midi entre 14h et 22h45	140 €	105 €	75 €
Soirée entre 20h et 22h45 *(sauf le vendredi soir fermeture à 23h15)*	200 €	140 €	80 €
WEEK-END (samedi et dimanche, jours fériés)	**SALLE 1**	**SALLE 2**	**SALLE 3**
Après-midi entre 14h et 20h	200 €	150 €	100 €
Soirée entre 20h et 23h15 *(sauf le dimanche soir fermeture à 22h45)*	280 €	200 €	140 €

(1)AFCAE : association française des cinémas d'art et d'essai
(2)CICAE : confédération internationale des cinémas d'art et d'essai
(3)SACEM : société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique